

OBJET :

**Approbation du compte financier unique (CFU)-
ANNEE 2024-
Budget Savignac de l'Isle**

**Département de la Gironde
Arrondissement de LIBOURNE**



RÉUNION 7 Avril 2025

N°5-2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 14
Nombre de Conseillers présents : 10
Nombre de Conseillers en visioconférence :
Nombre de Conseillers absents excusés : 4
Nombre de Conseillers absents non excusés :
Date de convocation du Conseil Municipal
 31 mars 2025

Le sept avril deux mille vingt cinq à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire.

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excuse »	ABSENTS ayant voté par procuration
Maire : Mme Chantal GANTCH	X			
Adjoints :				
Mme Aurélie CELLIER	X			
M. Joël VERDIER		X		
M. Philippe DUFOUR		X		X
Conseillers : Mme Nadia BERCKMANS		X		X
Mme Marine DE TAFFIN	X			
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS	X			
M. Éric FRON-ORTIN	X			
M. Thibaut FUGIER	X			
Mme Laurence GODARD-DEBIZET	X			
M. Cyril HASBROUCQ	X			
M. Bertrand LACCOURS		X		X
Mme Christelle LAGRAVE	X			
M. Laurent MEYNIER	X			

Mr Cyril HASBROUCQ a été élu secrétaire de Séance.

Mr Philippe DUFOUR donne procuration à Mr FUGIER Thibaut

Mme Nadia BERCKMANS donne procuration à Mr Eric FRON-ORTIN

Mr LACCOURS donne procuration à Mme Béatrice DE JESSE LEVAS.

N°5-2025

Approbation du compte financier unique (CFU)- ANNEE 2024- Budget Savignac de l'Isle

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L1612-12 et 13, L 2221-14 et 17, L 2313-1 et L 5211-36,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Investissement

Dépenses :

Prévu : **87 594,01**

Réalisé : **77 754,28**

Reste à réaliser : **0,00**

Recettes : Prévu : **96 019,01**

Réalisé : **105 044,80**

Reste à réaliser : **0,00**

Fonctionnement

Dépenses :

Prévu : **352 296,52**

Réalisé : **314 208,77**

Reste à réaliser : **0,00**

Recettes : Prévu : **540 307,52**

Réalisé : **564 222,12**

Reste à réaliser : **0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : **27 290,52**

Fonctionnement : **250 013,35**

Résultat global : **277 303,87**

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune, qui constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant les éléments susvisés,

Mme Le Maire quitte la salle au moment du vote comme le stipule la réglementation.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- N'approuve pas le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Savignac de l'Isle.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des membres présent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret :

- **POUR 5 ABSTENTION 0 CONTRE 7**

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,**
- **M. le Trésorier**

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire
Chantal GANTCH

Secrétaire de séance :